

**Association pour une Suisse
Indépendante et neutre**

**Université d'été romande
Août 2011
L'Europe contre l'Union européenne**

**La Novlangue de l'Union européenne
Communication de Jean-Yves Le Gallou**

Journée du 27 août 2011

La Novlangue de l'Union européenne Communication de Jean-Yves Le Gallou

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous faire part de ma joie d'être parmi vous.

Il n'est guère d'année où je ne passe quelques jours en Suisse ; non pour vos banques mais pour la qualité de votre accueil et la beauté de vos paysages : j'aime, l'hiver, découvrir vos pistes de fond, tout près d'ici notamment ; j'aime, l'été, parcourir vos sentiers de randonnée et chevaucher les arêtes de vos 4000.

Mais nous sommes ici pour parler de politique et je dois vous dire à quel point et avec quel bonheur nous suivons en France les résultats de vos référendums : le peuple suisse dit tout haut ce que les autres peuples européens n'ont pas le droit de penser. Merci à la Suisse d'être le cœur alpin de l'Europe ! Merci au canton de Vaud pour sa belle devise – *liberté et patrie* – qui pourrait être le programme des Européens libres.

La liberté, parlons en !

La meilleure analyse de la situation politique de l'Europe contemporaine se trouve chez Georges Orwell. Dans *1984*, cet auteur britannique décrivait prophétiquement (dès 1948) un régime totalitaire qui contrôlait la population en appliquant cinq règles :

- une télévision perpétuellement allumée ;
- une histoire révisée en permanence en fonction des intérêts idéologiques et politiques du moment ;
- la condamnation de la mal-pensance ;
- la diabolisation des opposants ;
- la manipulation du langage par la Novlangue.

2011=1984

Eh bien, nous y sommes :

* Les Européens passent en moyenne plus de quatre heures devant leur écran de télévision. C'est une servitude volontaire qui les rend ahuris par un bombardement publicitaire et idéologique ininterrompu.

* L'histoire est réécrite en permanence : sur trois sujets majeurs, la nature de l'Europe, la Seconde Guerre mondiale et la colonisation, on ne dit pas la même chose en 2011 qu'en 1980 et déjà, en 1980, on ne tenait pas le même discours qu'en 1950. Le pis étant que, par le biais de lois liberticides et la pression de l'historiquement correct, toute opinion dissidente est traquée. Comportement qui va à l'encontre même des fondements de la civilisation européenne qui recherche la vérité – hors du domaine religieux – par la libre confrontation des idées.

* Les lois liberticides limitant la liberté d'expression se sont multipliées et font l'objet de jurisprudences de plus en plus sévères ;

* Le système dominant impose un triple déni - déni de réalité, déni de débat, déni de cohérence – par la diabolisation des dissidents.

* Et le recours massif à la Novlangue boucle le système le vocabulaire est délibérément manipulé à des fins politiques pour cacher les réalités déplaisantes et imposer les visions dominantes du système.

La Novlangue contemporaine : restreindre les limites de la pensée

Dans le roman de George Orwell, *1984*, le héros du livre s'appelle Winston ; l'un de ses collègues, Syme, est en charge du dictionnaire de Novlangue ; Syme explique ainsi le but de la Novlangue : « Ne voyez-vous pas que le véritable but de la Novlangue est de restreindre les limites de la pensée ? A la fin nous rendrons littéralement impossible le crime par la pensée car il n'y aura plus de mots pour l'exprimer. »

La fondation Polémia a en quelque sorte actualisé le travail du linguiste de *1984* ; elle a publié un petit dictionnaire qui comprend environ 300 mots parmi les plus employés aujourd'hui par l'élite dirigeante et notamment les médias.

Ce dictionnaire de Novlangue contemporaine comprend cinq types de mots :

- Les **mots trompeurs**, qui ont changé de sens et qui signifient souvent le contraire de ce qu'ils exprimaient auparavant ; en voici quelques exemples : « jeune » pour désigner non une classe d'âge mais une origine ethnique ; « discrimination positive »...qui est positive pour les uns mais négative pour les autres ; « famille recomposée » pour famille éclatée ; « mémoire » pour réécriture de l'histoire ; « laïcité positive » pour favoriser les religions minoritaires.

- Les **mots subliminaux**, qui sont utilisés pour produire certains effets de répulsion ou d'approbation chez le récepteur ; là aussi, quelques spécimens : « xénophobe », « populiste », « ultranationaliste », « dérapage » évidemment « nauséabond » ; a contrario, bien des émeutes seront présentées comme de simples « échauffourées » et des délits seront requalifiés en « incivilités ».

- Les **mots marqueurs**, qui expriment l'idéologie dominante et traduisent le fait que celui qui les emploie fait partie de la classe dominante ; « pluriel », « diversité », « gouvernance », « transparence », « pédagogie », « durable », « équitable », « planète », « tourné » (vers l'international), « emblématique » ou « dédié ».

- Les **mots tabous**, qui correspondent à des concepts que l'idéologie dominante s'efforce de supprimer tels que « nation », « patrie », « frontières », « civilisation », « autorité », « ordre », « normalité », « famille ».

- Les **mots sidérants**, qui visent à disqualifier les adversaires du Système ; et là c'est l'artillerie lourde : « racisme », « antisémitisme », « exclusion », « intolérance », « extrême droite » ; mais il y a aussi du sidérant positif : « caritatif », « humanitaire », « minorités », « sans papiers », « valeurs ».

Le « moulag », un goulag verbal

Voici quelques échantillons de ce goulag verbal, de ce goulag mou.

Eh bien, ce goulag mou, ce « **moulag** », nous le connaissons aujourd'hui en Union européenne.

Le vocabulaire de l'Union européenne repose sur une triple pratique :

- D'abord, l'évacuation de certains mots ; les « **mots tabous** » qui ne subsistent qu'à titre marginal dans les traités et qui disparaissent progressivement des discours car ils sont frappés d'interdit : frontières, peuples, identité, préférence communautaire, référendum.

- Ensuite, l'usage massif du beau parler européen, les « **mots fétiches** » de la Novlangue européenne, ces « **mots trompeurs** » dont le sens a été changé : « mini-traité », « démocratie », « citoyen », « valeurs », « État de droit », « défense européenne ».

- Enfin, le recours aux « **mots sidérants** » pour imposer le déni de réalité, le déni de cohérence et le déni de débat : quiconque ne pense pas comme il faut se voit qualifier d'être « europhobe, xénophobe, nationaliste, populiste, voire d'extrême droite ».

- Pour être complet, il faudrait ajouter que **le vocabulaire des institutions européennes est incompréhensible** pour quiconque n'est pas un expert des institutions européennes :

Les mots tabous

- Le mot **peuple** n'apparaît guère qu'une fois dans le Traité consolidé issu des négociations de Lisbonne, je cite : « Les peuples d'Europe en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes ». Une affirmation au demeurant inexacte puisque les peuples français et néerlandais ont rejeté par référendum le texte qui leur était proposé en 2005 ; qu'à la suite de ce vote, le référendum prévu en Pologne a été supprimé et qu'en 2007 le peuple irlandais a refusé, lui, le traité de Lisbonne qui reprenait quasiment le même texte. En fait, les institutions de Bruxelles n'aiment pas l'expression collective des peuples, ils lui préfèrent le concept individualiste de « citoyen » : on y reviendra !

- Le mot **référendum** est aussi honni dans la logique de l'Union européenne : on y préfère le droit de pétition devant le Parlement européen, sans aucun effet pratique. Ces mêmes « citoyens de l'Union » (article 8B, alinéa 4), je cite : « au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités ». Je laisse aux Suisses, familiers de la démocratie directe, le soin de décrypter à quel point le pouvoir des pétitionnaires est encadré !

- Le mot **identité** n'apparaît lui aussi que marginalement.

L'**identité européenne** n'est nulle part définie. Si ce n'est négativement dans la mesure où la référence chrétienne a été délibérément évacuée, notamment selon Valéry Giscard d'Estaing, rédacteur du premier projet de Constitution, pour ne pas heurter les religions minoritaires, qui précisément ne sont pas constitutives de l'identité européenne.

L'**identité nationale** elle est évoquée marginalement ; mais sans contenu réel pour au moins trois raisons :

* L'Union européenne est une machine à normaliser et donc à éradiquer les particularités nationales.

* L'Union européenne interdit explicitement (article 81), je cite : « toute discrimination en raison de la nationalité ».

* Enfin le principe généralisé d'ouverture des frontières interdit toute préférence nationale ou locale.

- Le mot « **préférence** » a lui aussi disparu alors même que la notion de « préférence communautaire » était au cœur du premier Traité de Rome. Deux mots se sont imposés à sa place : libre circulation (y compris pour les ressortissants et les marchandises des pays tiers) et non discrimination.

- Quant au mot **frontière**, il apparaît certes mais... négativement :

* D'abord l'Union européenne n'a pas défini de frontières, ni géographiques, ni culturelles : ainsi la Turquie a participé comme observateur aux négociations sur les derniers traités ; or c'est pour l'essentiel un pays asiatique de culture musulmane ; l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne mettrait celle-ci directement en contact avec la Géorgie, l'Arménie, l'Irak, l'Iran et la Syrie... L'élargissement au monde balkanique ne va non plus sans poser des problèmes. Sans parler d'Israël ou du Maroc.

* Ensuite le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) interdit (article 63) toutes les restrictions aux mouvements de capitaux entre États membres mais aussi entre États membres et pays tiers ; c'est le même esprit qui prévaut à l'article 32 sur l'Union douanière qui insiste (paragraphe a) sur « la nécessité de promouvoir les échanges commerciaux entre les états membres et les pays tiers ».

* S'agissant de la circulation des hommes, c'est la même idéologie libre-échangiste, laisser-fairiste et sans-frontiériste qui prévaut : d'une part, l'Union supprime les contrôles aux frontières intérieures y compris pour les migrants ; d'autre part, elle encadre les contrôles extérieurs tout en protégeant les droits des migrants.

Les mots trompeurs

- Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dont je vous parle – traité de Lisbonne consolidé – est le produit d'un tour de passe-passe. Le projet de Constitution européenne a été rejeté par les Français et les Néerlandais : il n'a donc pas été ratifié. Un nouveau texte a été approuvé à Lisbonne puis ratifié sans référendum par les Parlements. Ce texte a été présenté aux opinions publiques, notamment à l'opinion française, comme un « **mini-traité** ». Sic ! Or c'est une maxi-Constitution, c'est un document de plusieurs centaines de pages qui, à quelques détails près, reprend le texte de la défunte Constitution européenne. Le traité consolidé qui en est issu, ce sont 358 articles, 37 protocoles additionnels, 65 déclarations ! Mesurez ici l'ampleur du déni de démocratie ! Rejeté par référendum, approuvé par les parlements.

- Ce texte consacre aussi un chapitre à la politique extérieure et de défense commune. A ce titre, on parle de « **défense européenne** » : un mensonge absolu dans la mesure où l'article 42 précise, je cite, « La politique de l'Union [...] respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord pour certains membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'OTAN et elle est compatible avec la politique commune et de sécurité arrêtée dans ce cadre ». Le mot « défense européenne » camoufle ici une vassalité absolue aux États-Unis d'Amérique. Le mot OTAN lui-même relève aujourd'hui de la

Novlangue puisqu'il sert à légitimer des interventions d'agression sur le théâtre asiatique (Afghanistan) ou africain (Libye).

Les mots fétiches (et trompeurs)

- Il faut maintenant en venir à analyser l'usage massif du **beau parler européen**, ces mots fétiches de la Novlangue européenne, dont le sens a aussi été changé :

- La **démocratie** : pour vous comme pour moi, la démocratie est un ensemble de procédures permettant la meilleure expression possible du peuple. C'est la formule de Lincoln reprise par la Constitution française : « Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ». Ce n'est plus le sens qu'a le mot « démocratie » dans l'Union européenne. La limitation est double :

- pas d'expression de démocratie directe ;

- une démocratie représentative encadrée par un ensemble de « valeurs » : en gros, la conformité au politiquement correct.

Bref, dans cette perspective, la démocratie, ce n'est plus une procédure de décision, c'est un contenu idéologique impératif. Comme en Russie à l'époque Brejnev. Ce qui conduit certains mauvais esprits à parler d'UERSS.

- Les **valeurs européennes** : telles qu'évoquées par l'Union, elles ne s'appuient sur aucun héritage, ni sur les chants de l'*Iliade* et de l'*Odyssee*, ni sur la *Vie des hommes illustres* de Plutarque, ni sur la vie des saints, ni sur cette merveilleuse synthèse qu'on a appelé les Humanités classiques depuis la Renaissance jusqu'aux dernières décennies du XX^e siècle. Non, les valeurs de l'Union européenne sont hors sol, hors histoire, hors civilisation ! Les voici, selon la Charte des droits fondamentaux de l'Union : « L'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité, elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. » Tout dépend évidemment de l'interprétation...

Ainsi l'article 62 de la Charte des droits de l'Union affirme que « toute personne a droit à la vie ». Mais le gouvernement hongrois a été réprimandé pour une campagne nataliste encourageant les couples, en cas de grossesse non désirée, à laisser leur enfant vivre. L'image représentait un enfant à naître s'exprimant ainsi : « *Je comprends bien que tu n'es pas prête pour moi, mais je t'en prie : donne moi en adoption, fais moi vivre.* » Cela a été jugé je cite « *en contradiction complète avec les valeurs de l'Union* » par la vice-présidente et commissaire européen chargée de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté. Et il ne s'agit pas d'une virago d'extrême gauche mais de Madame Viviane Reding, une élue démocrate-chrétienne luxembourgeoise, bon chic, bon genre, et infiniment soucieuse des convenances. C'est la même femme qui compara l'attitude du gouvernement français sur les Roms à celle de l'Allemagne nazie...

Quant à la commission des libertés civiles et des affaires intérieures du Parlement européen, son action est structurellement dirigée dans deux directions :

* le renforcement des lois liberticides contre les pensées politiquement incorrectes ;

* l'élargissement des droits des migrants, y compris clandestins.

Bref une triple négation : de la liberté, de l'identité, de la souveraineté, en contradiction totale avec l'intitulé de la Commission. La Commission des libertés, c'est la commission des restrictions des libertés. On ici retrouve la devise de 1984 : *La vérité, c'est le mensonge.*

- La notion d'**État de droit** relève aussi de la Novlangue : formellement l'État de droit suppose deux choses :

- un respect des règles et des procédures qu'on se fixe ;
- une égalité de traitement entre citoyens placés dans la même situation.

Dans la pratique de l'Union européenne la notion d'État de droit a connu une double dérive :

* La possibilité pour des magistrats d'interpréter à leur guise des textes généraux et de casser des directives, des règlements, des lois. Et donc d'accaparer la souveraineté des peuples et de leurs représentants. Aujourd'hui, ce sont les gnomes de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de Strasbourg et ceux de la Cour de justice européenne (CJE) de Luxembourg qui sont les législateurs suprêmes : à l'écart des peuples et sous l'œil des médias politiquement corrects.

* Dans le même temps les règles formelles fixées par les traités sont délibérément violées : ainsi les décisions prises pour sauver la Grèce de la débâcle financière sont dépourvues de toute base légale ; et la Banque centrale européenne (BCE) rachète des obligations de certains Etats, ce qui lui est pourtant formellement interdit.

En fait d'État de droit, l'Union européenne conjugue abus de pouvoir des juges et viol de ses propres règles.

- Le large recours à la notion de **citoyen** relève de la même logique de dessaisissement des peuples : le citoyen européen a peu de droits collectifs (si ce n'est élire des représentants une fois tous les cinq ans) mais on prétend lui donner des droits individuels : contester des lois votées et demander à des juges de les interpréter ou de les casser. Ce qu'on appelle la « citoyenneté européenne » n'est donc rien d'autre qu'un artifice au service du gouvernement des juges. Précisons que ce pouvoir de contestation peut aussi bien être exercé par des migrants étrangers que par des citoyens européens. Ici la « citoyenneté » s'oppose à la souveraineté.

Les mots sidérants

-Enfin le recours aux « **mots sidérants** » sert à imposer le déni de réalité, le déni de cohérence et le déni de débat : quiconque ne pense pas comme il faut se voit qualifier d'être « europhobe, xénophobe, nationaliste, populiste, voire d'extrême droite ». Ce qui permet ensuite selon les meilleurs logiques totalitaires d'interdire de participer à des débats ou d'obtenir des salles de réunion.

Un vocabulaire institutionnel incompréhensible

Pour être complet, il faut ajouter que **le vocabulaire des institutions européennes est incompréhensible** pour quiconque n'est pas un expert des institutions européennes :

- le gouvernement européen porte le nom de « Commission » ;
- ce qu'on appelle « Conseil des ministres » n'est pas un gouvernement mais une chambre haute ;
- ce qu'on nomme « Parlement » n'est qu'une chambre basse doublée d'une agence de normalisation ;
- enfin les directives sont des « lois cadres » et les règlements des « lois simples ».
- et pour couronner le tout, la CJE et la CEDH sont des cours suprêmes à l'américaine.

Cet embrouillamini langagier présente un formidable avantage : dans chaque pays, les gouvernements et les majorités se permettent de critiquer vertement les décisions qu'ils ont

eux même votées à Strasbourg et à Bruxelles ! Une formidable tromperie de l'électeur qui marche depuis plus de trente ans !

L'Union européenne contre le sentiment européen

La confusion entre l'Union européenne (institution politico-bureaucratique politiquement correcte) et l'Europe (héritage culturel et mythologique) est un mensonge qui fait beaucoup de mal. Car ce qui va de travers est attribué à l'Europe alors que ce qui est en cause, c'est l'Union européenne et son idéologie néfaste.

En fait, la destruction des frontières et la volonté générale de normalisation et de centralisation dressent les Européens les uns contre les autres :

- ce sont l'Irlande et la Pologne qui s'opposent à propos des immigrés polonais en Irlande ; ou la Roumanie qui entre en conflit avec les autres à propos des Roms ;
- ce sont l'Italie et la France qui se chamaillent à propos des migrants clandestins de Lampedusa ;
- c'est le Danemark qui se fait gourmander quand il rétablit des contrôles à ses frontières ;
- ce sont les pays du nord qui ne veulent pas payer pour les pays du sud ;
- ce sont les pays du sud qui se sentent humiliés par les pays du nord qui veulent racheter leurs îles et leurs côtes ;
- ce sont les petits pays qui regimbent devant les diktats des plus grands.

« **L'Europe c'est la paix** » est un slogan qui parle encore aux générations qui ont connu la guerre. Mais dans la réalité d'aujourd'hui, c'est aussi de la Novlangue car l'Union européenne – qui n'est pas l'Europe- est un multiplicateur de conflits entre Européens.

L'Union européenne et le politiquement correct

Bien sûr, un avocat de l'Union européenne pourrait faire valoir que bien des reproches que je viens de lui faire sont des critiques du politiquement correct ; et que le politiquement correct touche autant les élites économiques et politiques nationales que les dirigeants de Bruxelles et de Strasbourg : c'est vrai, ce sont d'ailleurs les mêmes...

Simplement, l'Union européenne est un multiplicateur de politiquement correct :

- parce que c'est un jacobinisme à l'échelle d'un continent ;
- parce qu'elle éloigne les peuples des lieux de décision, ce qui facilite les aberrations ;
- parce que ses processus de décision sont eux-mêmes incompréhensibles au commun des mortels.

Voyez vous, il n'est pas sûr que vos oligarques de Zurich, Berne, Bâle, Lausanne ou Genève soient meilleurs que ceux de Bruxelles et de Strasbourg mais il leur est plus difficile d'être aussi nocifs.

Le modèle suisse

Permettez-moi de terminer cette intervention par une confidence sur votre pays.

Dans les cercles politiques et intellectuels que je fréquentais, il y a quarante ans, on parlait volontiers du « Péril suisse » : les dangers d'une neutralité qui faisait sortir de l'histoire. Et pourtant, c'est votre neutralité qui vous a aidé à rester vous-mêmes !

Et aujourd'hui on parle plus volontiers en France et en Europe de « Modèle suisse ». Grâce à vote fédéralisme, à votre neutralité, à votre souci d'indépendance, grâce surtout à vos référendums d'initiative populaire, vous gardez votre liberté et votre patrie. Mieux, même, le peuple suisse parle par procuration pour les autres peuples européens. Merci infiniment pour cela. Aujourd'hui, quand le peuple suisse parle, ce sont des dizaines de millions d'Européens qui reprennent espoir. Oui, vraiment, merci infiniment pour cela.

Polémia.com
30 août 2011